

# BACHELOR RESPONSABLE DE ZONE IMPORT EXPORT

## RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

### 1. CONDITIONS D'ADMISSION

- Être titulaire d'un Bac +2, BTS, DUT, L2 dans le commerce international.
- Ou être titulaire d'un diplôme européen en commerce international attestant de l'obtention de 120 crédit ECTS
- Possibilité d'admission parallèle avec un cycle préparatoire pour les candidats venant d'autres filières. (mise à niveau sur les matières techniques spécifiques à l'international qui fera l'objet d'une facturation à part)

### 2. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le recrutement s'effectue sur dossier de candidature et entretien (en français et en langues étrangères). Le dossier est à retourner dûment rempli avant l'une des 3 dates suivantes :

- **Samedi 10 mars 2018** (1<sup>ère</sup> session de recrutement)
- **Samedi 14 avril 2018** (2<sup>ème</sup> session de recrutement, sous réserve de places disponibles)
- **Vendredi 08 juin 2018** (3<sup>ème</sup> session de recrutement, sous réserve de places disponibles)

### 3. MONTANT DE LA SCOLARITÉ : 2 cas

- **1<sup>er</sup> cas** : Pour les étudiants en contrat de professionnalisation, les frais de scolarité sont pris en charge totalement par l'OPCA de l'entreprise. Les alternants ont le statut de salariés et sont rémunérés par leur entreprise.
- **2<sup>ème</sup> cas** : Les étudiants inscrits en initial gardent le statut d'étudiant et ils reçoivent une gratification de stage. Le montant des frais de scolarité pour l'année 2018-2019 s'élèvent à 3900 €. Un acompte de 740 € est demandé au moment de l'inscription, le solde peut être réglé en 3 versements qui sont définis dans la convention financière. Dans tous les cas, les frais de dossier, non remboursables, s'élèvent à 90 €.

NB : les difficultés financières ne doivent pas être un obstacle à l'inscription en enseignement supérieur. En cas de problème, ne pas hésiter à nous consulter.

### 4. SECURITE SOCIALE

Afin de simplifier les démarches administratives et réduire les dépenses à la rentrée, les nouveaux étudiants seront rattachés au régime général de la Sécurité sociale dès la rentrée 2018 et en 2019 pour l'ensemble des étudiants. La cotisation de sécurité sociale étudiante - actuellement 217€ pour les étudiants non boursiers - sera supprimée pour l'ensemble des étudiants dès la rentrée 2018, et remplacée par une contribution unique "vie étudiante".

### 5. FRAIS PEDAGOGIQUES

205 € pour les frais pédagogiques qui correspondent au coût d'un passage pour chaque test, obligatoire dans le cadre de leur formation : 15 € pour le TOSA, 70 € pour le TOIEC, 120 € pour le WIDAF ou le DELE. (Règlement dès la première semaine de formation)

### 7. RESTAURATION

Le Campus La Salle offre à tous les étudiants la possibilité de prendre les repas de midi à la cafétéria du Lycée.

### 8. CONTACTS

Le secrétariat de l'enseignement supérieur est assuré par Valérie CHAN CHOW MAN, à qui vous pouvez vous adresser par téléphone pour tout renseignement complémentaire.

La responsabilité du Bachelor « Responsable de Zone Import-Export » est assurée par Olivia PRADEL-FERNANDES et Virginie DUMAS. Pour toute demande écrite, vous pouvez adresser un mail à [campuslasalle@stcharles.fr](mailto:campuslasalle@stcharles.fr)